



C'est un bel essai de défense vigoureuse de l'État-nation que vient de publier Charles Saint-Prot. On reconnaîtra, tout d'abord, à l'auteur deux qualités essentielles : la défense d'une vraie thèse, celle du risque de délitement de l'État-nation que ferait encourir à la France la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et la force d'une ferme conviction patriotique qui fait aujourd'hui bien souvent défaut, tant l'État est enserré et dépassé à la fois par l'Europe et par les régions. D'une plume alerte et vigoureuse, l'auteur étaye sa thèse autour de courts chapitres stimulants et de termes combattifs et engagés : « les origines douteuses de l'eurofédéralisme », « quand les politiciens bradent la nation », « les lobbies particularistes contre le bien commun », « bienvenue au Moyen Âge »... On retiendra particulièrement cette forte affirmation « Pourquoi la France ? Parce que, sans elle, que

serions-nous ? »

Dans la ligne de mire de Charles Saint-Prot, figure la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, un texte élaboré dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui présente « *l'objectif ultime de démanteler l'État-nation, et les valeurs qu'il exprime, pour imposer l'Europe fédérale des régions...* » A travers sa langue, c'est en réalité la nation française qui est visée et de citer Max Gallo : « *depuis cinq siècles, le français a forgé notre pays. Quand se pose la question de la langue, c'est aussi la question de la nation... et de son unité qui est mise sur la table...* »

A rebours de cette *Weltanschauung*, l'auteur rappelle à juste titre que la nation repose sur l'existence d'un « *être commun et plus encore sur un faire commun qui ne saurait s'épuiser dans une vision éthérée de la coexistences des communautés* ». Il établit un lien entre le particularisme régionaliste et le supranationalisme, l'un et l'autre visant à « *détricotter la nation française en créant une brèche dans son identité linguistique et, du coup, en ouvrant la voie à tous les communautarismes : linguistiques d'abord, mais ensuite religieux, ethniques et autres* ». La démonstration, qui mélange avec talent des arguments juridiques, géopolitiques et historiques, est bien souvent convaincante.

On peut évidemment ne pas partager certains propos de l'auteur, dont le propos, à nos yeux, aurait parfois mérité d'être nuancé en rappelant notamment que l'Union européenne, comme le Conseil de l'Europe, n'imposant leur loi à des États qui ne disposeraient d'aucune faculté de retrait, l'exemple du Brexit est là pour nous le rappeler, et que la responsabilité principale en revient aux gouvernements nationaux. D'ailleurs Charles Saint-Prot, qui prend souvent comme référence la politique nationale des rois capétiens et celle du général de Gaulle, rappelle que « *comme toujours, tout est affaire de volonté. C'est ce qui manque le plus aux dirigeants politiques...* »

Thierry RAMBAUD, professeur des universités

[L'État-nation face à l'Europe des tribus](#), Charles Saint-Prot, Les éditions du Cerf, 2017, 128 pages, 10 €.